

Comité de Pilotage (COPIL) du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du bassin du Curé, Phase Diagnostic

MERCREDI 18 DÉCEMBRE 13H45-17H30, FERRIÈRE

Animé par :

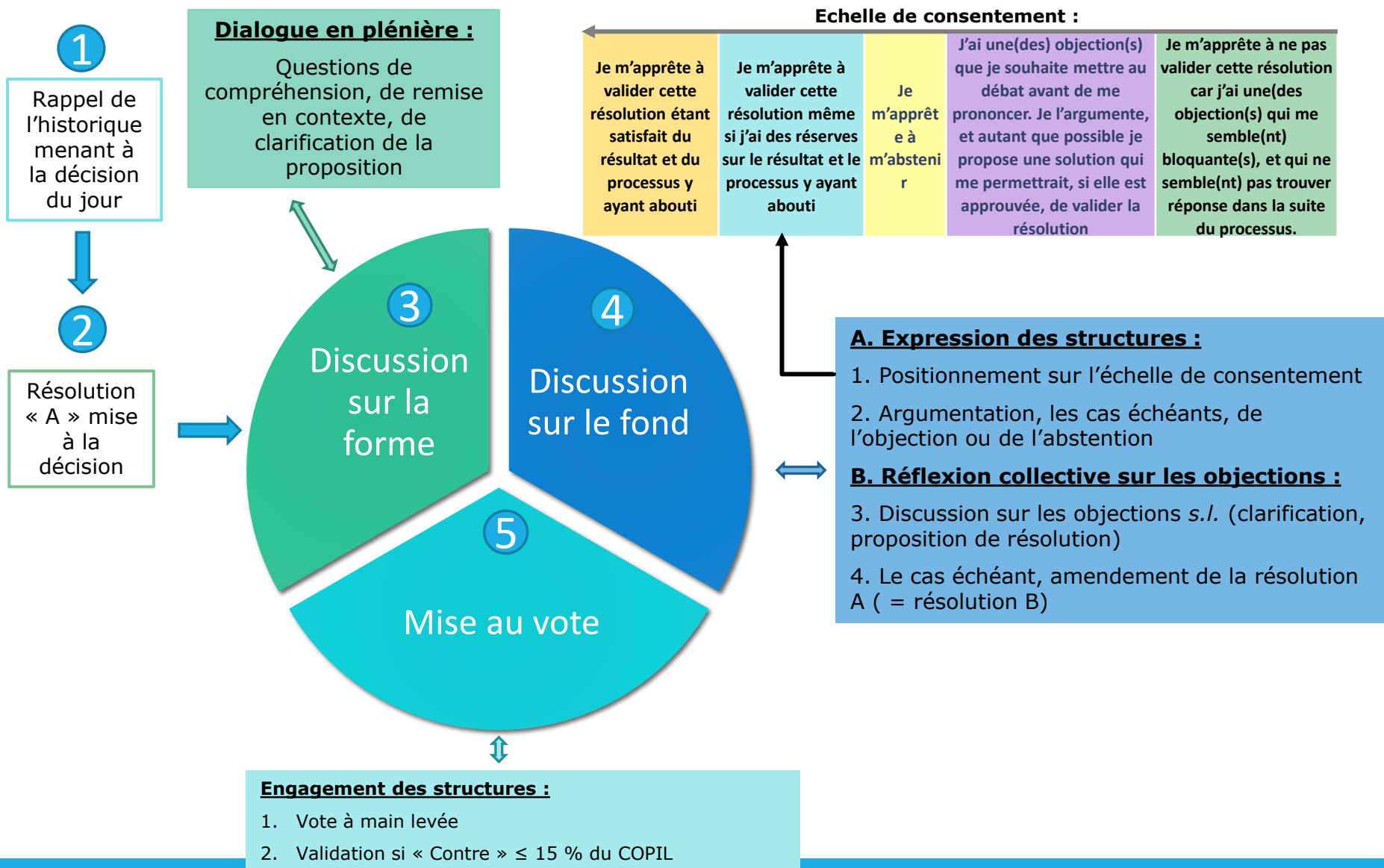
lisode
lien social et décision

Objectif du COPIL

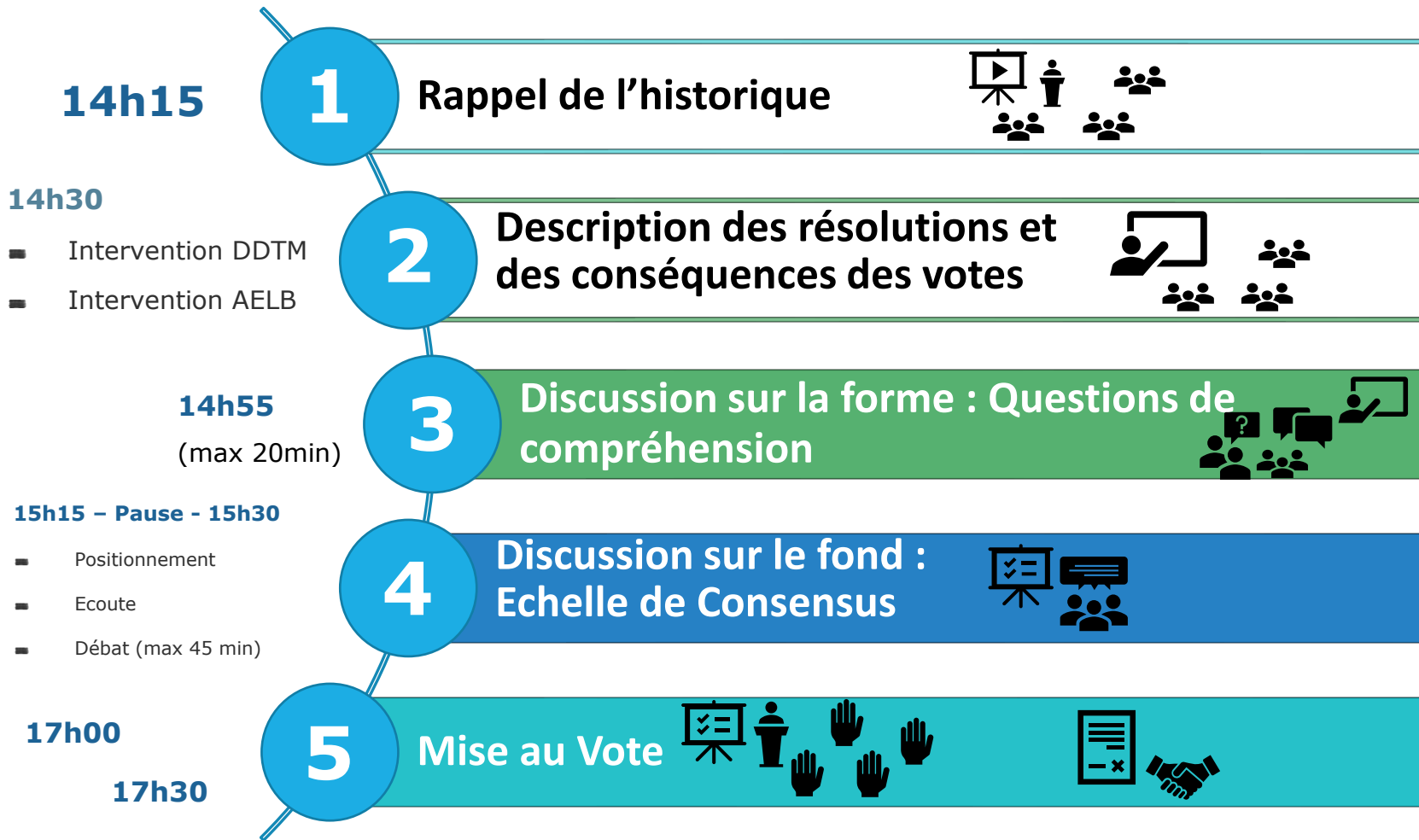
Mise au vote de trois résolutions :

- Valide l'intégration de Terre de Liens au COPIL du PTGE du Curé
- Recommande la poursuite du PTGE du Curé
- Valide les enjeux du PTGE et acte le démarrage de la phase stratégie & plan d'action

Rappel des modalités de vote du PTGE Curé



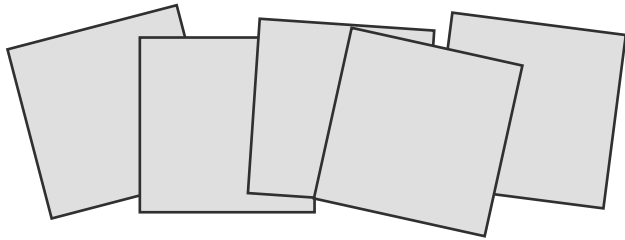
Agenda de la Séance



Rappel de l'échelle de consensus

Tenant compte des dernières discussions du jour,					
	Je m'apprête à valider cette résolution étant satisfait du résultat et du processus y ayant abouti	Je m'apprête à valider cette résolution même si j'ai des réserves sur le résultat et/ou le processus y ayant abouti	Je m'apprête à m'abstenir	J'ai une(des) objection(s) que je souhaite mettre au débat avant de me prononcer. Je l'argumente, et autant que possible je propose une solution qui me permettrait, si elle est approuvée, de valider la résolution	Je m'apprête à ne pas valider cette résolution car j'ai une(des) objection(s) qui me semble(nt) bloquante(s) et qui ne semble(nt) pas trouver de réponse dans la suite du processus
Résolution 1					
Résolution 2					
Résolution 3					

Rappel de l'échelle de consensus



1 bulletins / résolution

1 seul par structure

1 mandat maximum

2 versions (avec et sans
argumentaire)

Une assiduité aux ateliers
est demandée pour
participer au vote

REPRESENTANT :

**Nom de la
structure**

REPRESENTANT :

Nom de la structure

Argumentaire :

.....
.....
.....
.....
.....

Structures votantes

38
structures

Co-porteurs	Communauté d'Agglomération La Rochelle	
	Chambre d'agriculture 17	
	SYRIMA	
	Agence de l'eau Loire-Bretagne	DREAL Nouvelle-Aquitaine
	ARS Nouvelle Aquitaine	Eau 17
	ASA des irrigants d'Aunis	EDT17
	CCI de Charente Maritime	Etablissement public du marais poitevin
	CEP 17	FD CUMA
	CLE du SAGE SNMP	Fédération de la Charente Maritime pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
	Comité régional de Conchyliculture	Fédération des chasseurs de la Charente-Maritime
	Communauté de communes Aunis Atlantique	GAB17
	Communauté de communes Aunis Sud	GDA Aunis
	Conseil départemental 17	LPO Poitou-Charentes
	Conseil régional Nouvelle-Aquitaine	OFB Nouvelle Aquitaine
	Coopérative Agricole Ocealia	Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
	Coopérative agricole Terre Atlantique	PNR Marais Poitevin
	Coopérative de Courçon	Port Atlantique La Rochelle
	Coordination de défense du Marais Poitevin	SYRES 17
	CORAB	UFC que choisir de la Charente-Maritime
	DDTM 17	UNIMA
	DRAAF Nouvelle-Aquitaine	

Vote final

Ordre de mise au vote des trois résolutions :

Le COPIL du 18/12/2024 :

- Valide l'intégration de Terre de Liens au COPIL du PTGE du Curé
- Recommande la poursuite du PTGE du Curé
- Valide les enjeux du PTGE et acte le démarrage de la phase stratégie & plan d'action

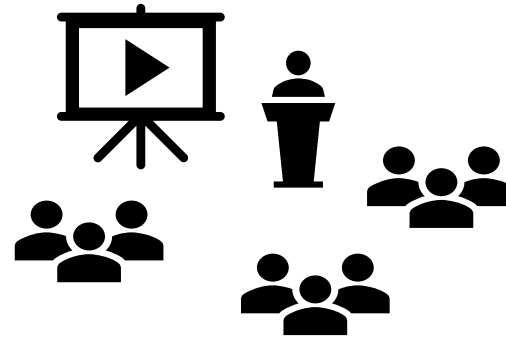
Le vote se fait à main levée.

Les votes se répartissent en « Pour », « Abstention » et « Contre ».

La résolution est validée si les « CONTRE » représentent moins de 15% des membres présents mandats compris.

1

Rappel de l'historique



Résolution 1 :

Intégration de Terre de Liens au COPIL du PTGE du Curé

➤ **Pourquoi est-il proposé d'intégrer Terre de liens au COPIL ?**

- En mai 2023 FNE 17 a décidé de quitter le PTGE ;
- Certains acteurs du COPIL se sont inquiétés de l'équilibre du COPIL et de la sur représentation de l'agriculture conventionnel ;



- Terre de liens avait été invité à participer aux ateliers pour partager leur expérience ;
- Apports constructifs en atelier et assidu ;

→ Terre de liens étant concerné par les enjeux du PTGE, constructif en atelier et favorisant le développement de projet en agriculture paysanne et biologique, et afin de répondre aux inquiétudes de certains acteurs il est proposé d'intégrer Terre de liens au COPIL

Résolution 2 :

Recommandation sur la poursuite du PTGE du Curé

- La démarche PTGE est un engagement volontaire
- Sa réussite dépendra de la qualité du processus
- Le groupe donne à Lisode le rôle de garant de la qualité du processus. Cette qualité a été définie ensemble (principes discutés fin 2022, suivis depuis, pouvant être renforcés au besoin)
- A ce titre Lisode conseille et alerte sur l'évolution du processus. De même, vous pouvez nous interpeller.
- De part sa durée, sa dépendance à un système de gestion plus global, son insertion dans un contexte de tensions sociales et économiques : c'est un challenge pour tous qui nécessite une rigueur pour tenir un cap
- C'est un engagement et un contrat de confiance qui nécessite d'être régulièrement renouvelé.

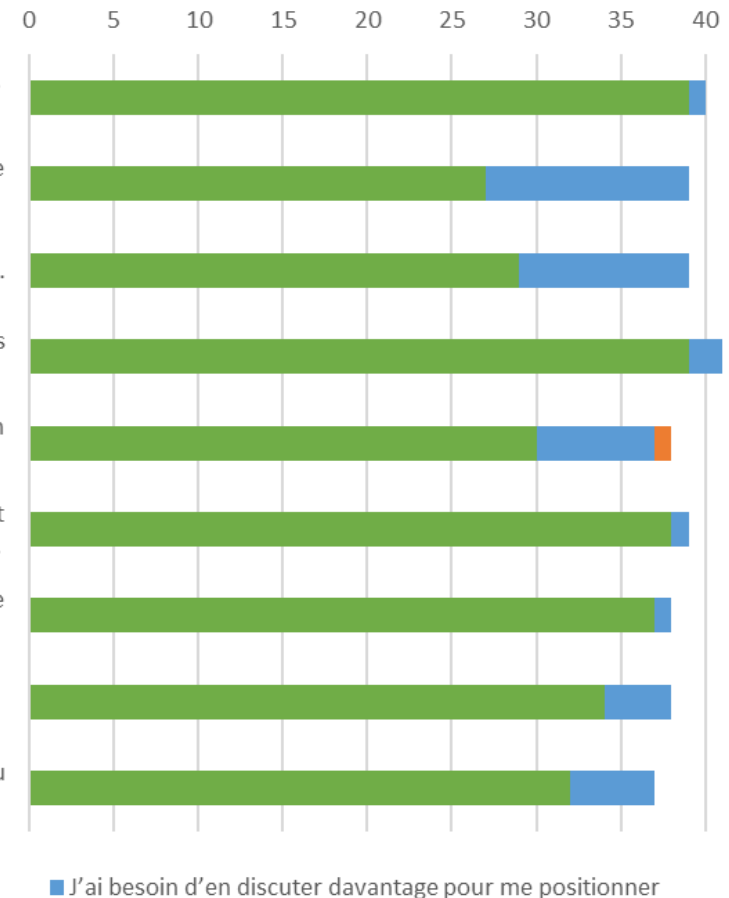
Résolution 2 :

Recommandation sur la poursuite du PTGE du Curé

Principes pour une bonne concertation sur le PTGE du Curé

➤ Rappel des principes discutés

- La transparence du processus repose sur un partage des informations disponibles par chacun.
- La concertation doit avoir un impact sur la décision. Chaque structure intègre les propositions du PTGE dans ses actions.
- L'ensemble des parties prenantes doivent être représentées.
- Le débat contradictoire repose sur le respect de la parole et des opinions de chacun, par chacun.
- Le débat contradictoire aboutit à un projet qui devra prendre en compte les points de vue de chacun
- Chaque structure est représentée par une personne en atelier qui fait le relais au sein de sa structure sur les décisions et avancées du PTGE.
- Dans la mesure du possible la même personne participe à l'ensemble du processus (à défaut un suppléant).
- Le PTGE est un instrument national, construit par les acteurs locaux selon les enjeux spécifiques du territoire.
- La neutralité et la qualité de la facilitation sont garanties par le bureau d'études Lisode



■ Je suis d'accord avec ce principe

■ J'ai besoin d'en discuter davantage pour me positionner

■ Je ne suis pas d'accord avec ce principe

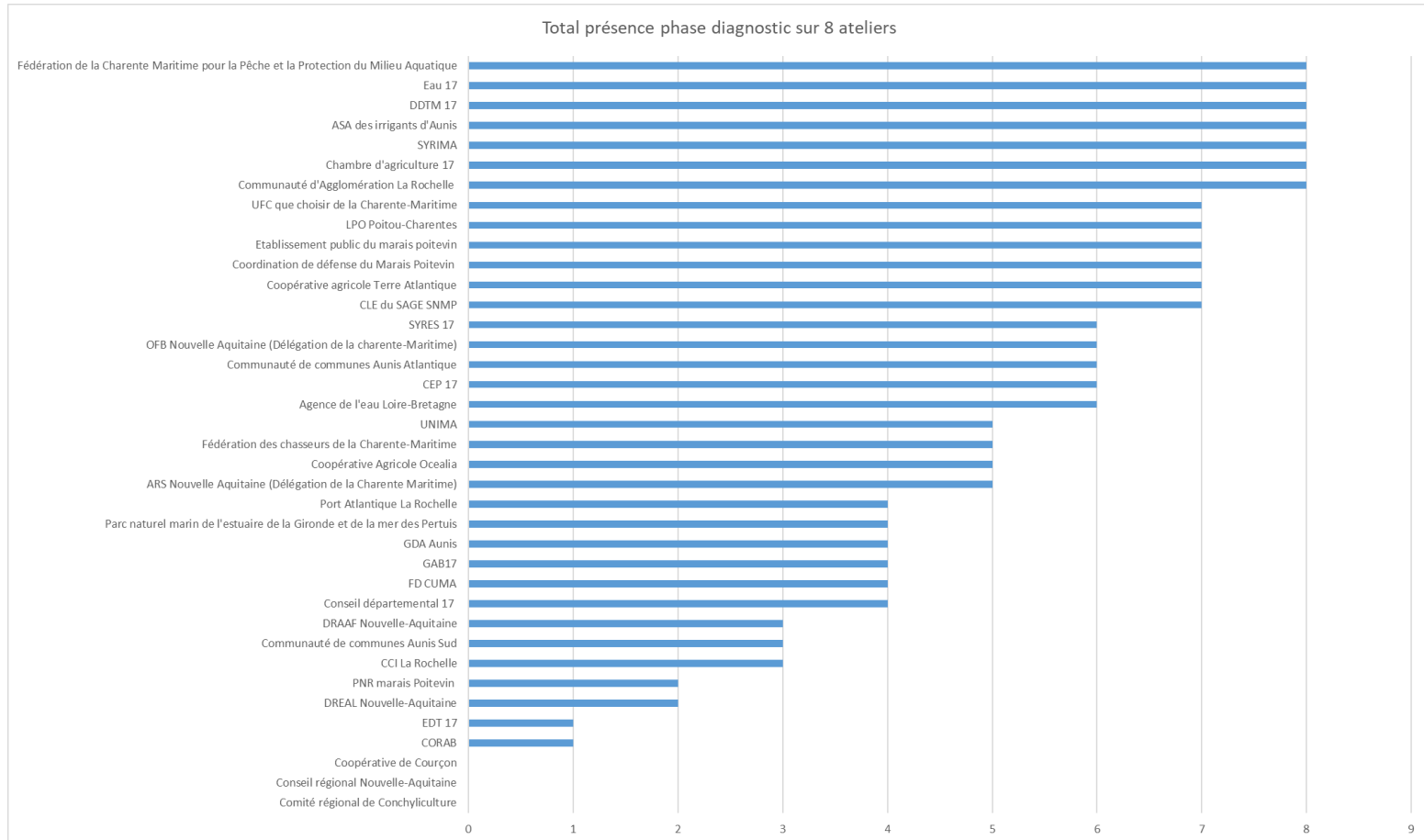
Résolution 3 :

Validation des enjeux du PTGE et démarrage de la phase stratégie & plan d'action

16/05/23	Atelier : « territorialisation des enjeux et recherche de synergies avec les autres plans, programmes et contrats de territoire »
26/09/23	Atelier : « territorialisation des enjeux 2 »
17/09/23	Atelier : « Zoom sur 2 volets du PTGE : impact de l'eau dans l'économie agricole et Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) »
28/11/23	Atelier : « Volumes prélevés sur le territoire du Curé : Zoom sur la répartition entre les usagers agricoles »
30/01/24	Atelier : « Pressions sur les écosystèmes du Bassin du Curé, des plaines de l'Aunis à la Baie d'aiguillon en passant par les marais »
05/03/24	Atelier : « Les enjeux de qualité des eaux et eau potable »

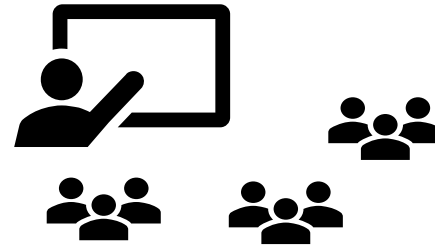
Résolution 3 :

Validation des enjeux du PTGE et démarrage de la phase stratégie & plan d'action



2

Description des résolutions et des conséquences des votes



Résolution 1 :

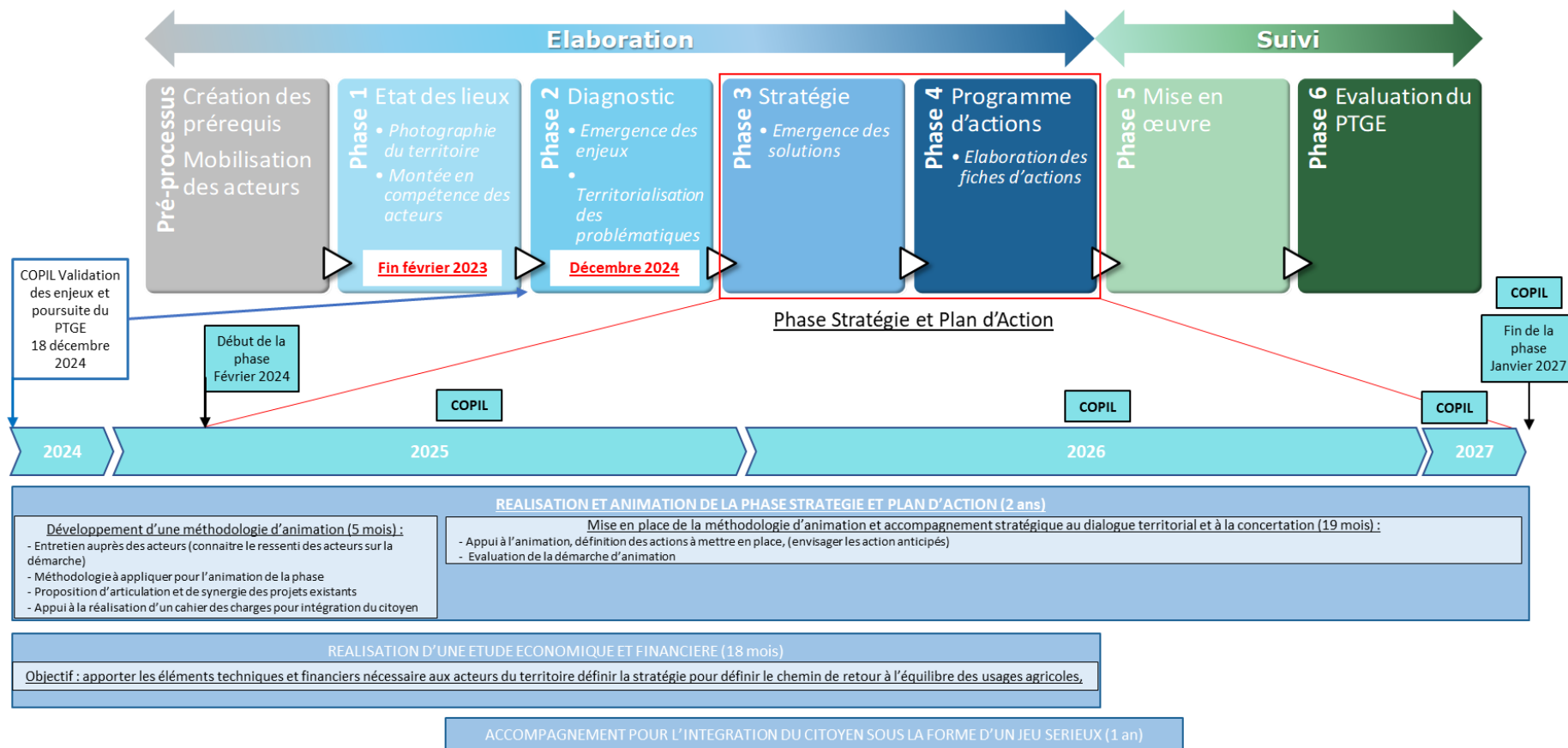
Intégration de Terre de Liens au COPIL du PTGE du Curé

➤ Présentation Terre de liens

Résolution 2 :

Recommandation sur la poursuite du PTGE du Curé

➤ Comment est imaginé la suite du PTGE ?



➤ Présentation de la DDTM

➤ Présentation de l'AELB

Résolution 3 :

Validation des enjeux du PTGE et démarrage de la phase stratégie & plan d'action

Les enjeux et les axes de travail du PTGE du Bassin du Curé :



Résolution 3 :

Validation des enjeux du PTGE et démarrage de la phase stratégie & plan d'action



Enjeu - La sobriété pour tous usages

Pour répondre à la problématique quantitative de l'eau sur le bassin du Curé et faire face au changement climatique, il est essentiel pour les acteurs du PTGE de travailler sur l'enjeu de la sobriété, de manière solidaire entre les usagers de l'eau et notamment sur les consommations en eau potable.

Selon le GIEC, la sobriété est un ensemble de mesures et de pratiques quotidiennes qui permettent d'éviter la demande d'énergie, de matériaux, de terres et d'eau tout en assurant le bien-être de tous les êtres humains dans les limites de la planète.

Les actions de sobriétés en eau sont également encouragées par les directives nationales. Elles se retrouvent par exemple dans l'axe 1 du Plan Eau avec l'objectif d'atteindre au moins 10 % d'économies d'eau d'ici 2030.

La sobriété des usages
citoyens

La sobriété des usages
des entreprises

La sobriété des usages
des collectivités

La sobriété des usages
touristiques

Fait par : ©Chambre interdépartementale d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres



Résolution 3 :

Validation des enjeux du PTGE et démarrage de la phase stratégie & plan d'action



Enjeu : l'atteinte d'un équilibre entre besoins et ressources en eau, dans les meilleurs délais (échéance 2027 du SDAGE) pour faire face au changement climatique

A l'avenir, des volumes prélevables pour chaque usage pour chaque sous-bassin seront défini par le la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE SNMP, sur la base des résultats de l'analyse HMUC (résultat prévu pour l'année 2025) avec un objectif d'atteinte de ces volumes en 2027 (objectif du SDAGE).

Le PTGE devra mettre en place la stratégie de retour à l'équilibre pour chaque usage : Eau Potable, Industrie et autres usages et Agricole tel que décrit dans l'instruction du gouvernement du 7 mai 2019.

**L'adaptation de l'agriculture
et de l'irrigation**

**Adaptation des besoins en
eau de l'industrie**

**L'adaptation et la
sécurisation des
approvisionnement en eau
potable**

Résolution 3 :

Validation des enjeux du PTGE et démarrage de la phase stratégie & plan d'action



Enjeu - Un PTGE connu et reconnu

Comme tout projet, il est fondamental de donner de la visibilité au PTGE pour qu'il soit connu et reconnu par les citoyens et les acteurs du territoire.

Le PTGE doit s'inscrire territorialement comme un projet qui rassemble et développe par la concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire du Curé des solutions pour préserver la ressource en eau, les milieux et les activités économiques en lien pour faire face au changement climatique.

**Le développement d'une
stratégie commune à
l'échelle du bassin
versant**

La communication

**Valorisation et
reconnaissance du PTGE
dans la durée**

Résolution 3 :

Validation des enjeux du PTGE et démarrage de la phase stratégie & plan d'action



Enjeu - Le respect de la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques

Les milieux naturels sur le bassin du Curé

Fait par : ©Chambre interdépartementale d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres

Sources :
© IGN-BD TOPO® - 2021, Sandre-Eaufrance-2019,
SYRIMA, MHN-INPN d'après données
DREAL-2021, FMA, CDA La Rochelle, IBSN

Deux espèces patrimoniales aquatiques : l'anguille d'Europe (espèce patrimoniale du Marais poitevin classée en danger critique d'extinction) et le brochet (du indicateur intéressant de la gestion de l'eau d'un bassin) ayant principalement au niveau des communes du marais de Nuallé.

Bassin versant de la Banche :

- 171 espèces d'oiseaux (2010-2021) dont 92 nichieuses et 98 hivernantes. Plusieurs espèces : milieux agricoles < 1 m² ouverts avec haies et buissons (Pie Grièche écorcheur) ; Prairies, prairies et grandes cultures (Vanneau 1 type) ; Plaine cultivée (Edicéline 1 type) ;
- 42 espèces de mammifères dont la Loutre d'Europe ou encore le Campagnol amphibie
- 4 espèces de reptiles et 9 espèces d'amphibiens (2010-2021) dont 4 quasi menacés
- 24 espèces d'odonates (2010-2021) dont 5 « Quasi menacés » en Poitou Charentes
- 43 espèces de rhopalocères (2010-2021) dont 3 espèces patrimoniales déterminante ZNIEFF

ASA Andilly Charron Longèves :

- 79 espèces d'oiseaux (2020) dont 27 patrimoniales. Plusieurs espèces : Roseaux (Rousserole effarvée, Bruant des roseaux...), Espaces agricoles (Fauvette grisette), Prairies (Cisticole des joncs) ;
- 5 espèces d'Amphibiens dont 2 inscrites à l'annexe 4 de la Directive habitat
- 16 espèces d'odonates (2010-2020) dont 1 espèce patrimoniale « En Danger » d'extinction
- 40 espèces de rhopalocères (2010-2020) dont 2 protégées au niveau national (Cuivré des Marais & Damier de la Suisse)

Marais de Villedoux Andilly :

- 64 espèces d'oiseaux (2018) dont 19 patrimoniales (C. merle souchet, Cisticole des joncs, Chevêche d'Athéna) ;
- 28 espèces de mammifères dont 4 patrimoniales (Loutre d'Europe) ;
- 4 espèces d'amphibiens (2018) dont 2 patrimoniales
- 24 espèces d'odonates (2018) dont 4 « Quasi menacés » en Poitou Charentes
- 26 espèces (2018)

Captage d'Anais :

- 71 espèces d'oiseaux (2011-2021) dont 19 patrimoniales et 14 du collège agricole
- 7 espèces de mammifères (2020) dont la Loutre d'Europe
- 4 espèces de reptiles et 1 espèce d'amphibien (2021)
- 11 espèces d'odonates (2020) dont 4 « Quasi menacés » en Poitou Charentes
- 26 espèces de rhopalocères (2020) dont 1 espèce patrimoniale protégée (Cuivré des marais)

Le REH est une méthode d'analyse de l'intégrité de l'habitat qui repose sur des compartiments physiques (lit mineur et majeur, berges rigides) et dynamiques (débit, ligne d'eau). Les lits mineurs et majeurs ainsi que les berges sont les compartiments les plus altérés.

Définition :
Natura 2000 : Zonages de préservation de la biodiversité biologique et du patrimoine naturel menacé à forte enjeu de conservation

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt floristique et faunistique. Les Types 1 sont les zones remarquables du territoire.

Légende :

- Bassin du Curé
- Entités paysagères
 - Dunes et Sables
 - Fond de vallée humide hors syndicat
 - Marais desséché
 - Marais intermédiaire
 - Marais mouillé
 - Schorre
 - Slikke
 - Terre haute
- Note méthode Réseau Equivalent Habitat
 - 3 (Moyen)
 - 4 (Médiocre)
 - 5 (Mauvais)
- Ouvrages (Venne simple, venne à ventelle, batardeau, clapet hydraulique, 2021)
 - Transversal sur cours d'eau
 - Latéral sur cours d'eau
 - Transversal sur voie d'eau
 - Latéral sur voie d'eau
- Zones humides
 - Zones hydromorphes
 - Zones Natura 2000
 - ZNIEFF type 1
 - Arrêté de protection de biotope

Les gestionnaires des ouvrages peuvent être : la SYRIMA, les différentes ASA de marais ou le département. Ces ouvrages gérés sont en marais.

Les ouvrages transversaux constituent des obstacles à l'écoulement des eaux, des sédiments et à la libre circulation des espèces animales.

Les ouvrages latéraux sont présents au niveau des canaux en secteur de marais.

La restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides

La contribution à l'amélioration des milieux marins

L'amélioration des connaissances sur le milieu

3

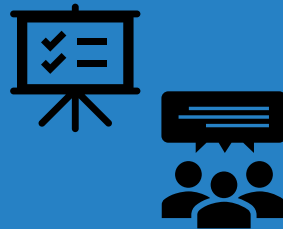
Discussion sur la forme : Questions de compréhension



Des Questions ?

4

Discussion sur le fond : Echelle de Consensus



- ***Positionnement***
- ***Ecoute***
- ***Débat (max 45 min)***

5

Mise au Vote



Résolution 1 :

Intégration de Terre de Liens au COPIL du PTGE du Curé

Structures	Participe ou Ayant donné procuration	Pour	Abstention	Contre
Communauté d'Agglomération La Rochelle				
Chambre d'agriculture 17				
SYRIMA				
Agence de l'eau Loire-Bretagne				
ARS Nouvelle Aquitaine				
ASA des irrigants d'Aunis				
CCI de Charente Maritime				
CEP 17				
CLE du SAGE SNMP				
Comité régional de Conchyliculture				
Communauté de communes Aunis Atlantique				
Communauté de communes Aunis Sud				
Conseil départemental 17				
Conseil régional Nouvelle-Aquitaine				
Coopérative Agricole Océalia				
Coopérative agricole Terre Atlantique				
Coopérative de Courçon				
Coordination de défense du Marais Poitevin				
CORAB				
DDTM 17				
DRAAF Nouvelle-Aquitaine				
DREAL Nouvelle-Aquitaine				
Eau 17				
EDT17				
Etablissement public du marais poitevin				
FD CUMA				
Fédération de la Charente Maritime pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique				
Fédération des chasseurs de la Charente-Maritime				
GAB17				
GDA Aunis				
LPO Poitou-Charentes				
OFB Nouvelle Aquitaine				
Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis				
PNR Marais Poitevin				
Port Atlantique La Rochelle				
SYRES 17				
UFC que choisir de la Charente-Maritime				
UNIMA				
Total	0	0	0	0
Total %		#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

Résolution 2 :

Recommandation sur la poursuite du PTGE du Curé

Structures	Participe ou Ayant donné procuration	Pour	Abstention	Contre
Communauté d'Agglomération La Rochelle				
Chambre d'agriculture 17				
SYRIMA				
Agence de l'eau Loire-Bretagne				
ARS Nouvelle Aquitaine				
ASA des irrigants d'Aunis				
CCI de Charente Maritime				
CEP 17				
CLE du SAGE SNMP				
Comité régional de Conchyliculture				
Communauté de communes Aunis Atlantique				
Communauté de communes Aunis Sud				
Conseil départemental 17				
Conseil régional Nouvelle-Aquitaine				
Coopérative Agricole Ocealia				
Coopérative agricole Terre Atlantique				
Coopérative de Courçon				
Coordination de défense du Marais Poitevin				
CORAB				
DDTM 17				
DRAAF Nouvelle-Aquitaine				
DREAL Nouvelle-Aquitaine				
Eau 17				
EDT17				
Etablissement public du marais poitevin				
FD CUMA				
Fédération de la Charente Maritime pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique				
Fédération des chasseurs de la Charente-Maritime				
GAB17				
GDA Aunis				
LPO Poitou-Charentes				
OFB Nouvelle Aquitaine				
Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis				
PNR Marais Poitevin				
Port Atlantique La Rochelle				
SYRES 17				
Terre de liens				
UFC que choisir de la Charente-Maritime				
UNIMA				
Total	0	0	0	0
Total %		#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

Résolution 3:

Validation des enjeux du PTGE et démarrage de la phase stratégie & plan d'action

Structures	Participe ou Ayant donné procuration	Pour	Abstention	Contre
Communauté d'Agglomération La Rochelle				
Chambre d'agriculture 17				
SYRIMA				
Agence de l'eau Loire-Bretagne				
ARS Nouvelle Aquitaine				
ASA des irrigants d'Aunis				
CCI de Charente Maritime				
CEP 17				
CLE du SAGE SNMP				
Comité régional de Conchyliculture				
Communauté de communes Aunis Atlantique				
Communauté de communes Aunis Sud				
Conseil départemental 17				
Conseil régional Nouvelle-Aquitaine				
Coopérative Agricole Océalia				
Coopérative agricole Terre Atlantique				
Coopérative de Courçon				
Coordination de défense du Marais Poitevin				
CORAB				
DDTM 17				
DRAAF Nouvelle-Aquitaine				
DREAL Nouvelle-Aquitaine				
Eau 17				
EDT17				
Etablissement public du marais poitevin				
FD CUMA				
Fédération de la Charente Maritime pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique				
Fédération des chasseurs de la Charente-Maritime				
GAB17				
GDA Aunis				
LPO Poitou-Charentes				
OFB Nouvelle Aquitaine				
Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis				
PNR Marais Poitevin				
Port Atlantique La Rochelle				
SYRES 17				
Terre de liens				
UFC que choisir de la Charente-Maritime				
UNIMA				
Total	0	0	0	0
Total %		#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

Avec le concours financier :

- De l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Du Département de la Charente-Maritime
- Du Programme Régional de Développement Agricole et Rural (PRDA)



*Établissement public du ministère
chargé du développement durable*



Financé
par



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*